

Protocole sanitaire Ballades Courtisanes

L'association Ballades Courtisanes s'engage à respecter les règles sanitaires établies par le « PROTOCOLE COVID 19 POLE DE VIE DES QUARTIERS NORD-EST » afin d'utiliser la salle Agate dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Il comprend les points suivants :

- L'aération des locaux selon une préconisation de 15 minutes toutes les 3h00.
- Les gestes barrières et la distanciation sociale.
- La désinfection ou le lavage des mains à l'arrivée des participants ainsi qu'entre chaque danse.
- Le port du masque sera obligatoire, sauf lors de la pratique de notre activité.
- La désinfection de clés prêtées
- Le nettoyage de la salle utilisée et des équipements avant le début de l'activité : tables, chaises, sanitaires, poignées de porte et de fenêtre, surfaces de contact, etc. l'association apportera son matériel de nettoyage.
- Aucune nourriture ne sera apportée pendant les ateliers, seules les bouteilles d'eau en format individuel seront autorisées.

Le présent document sera transmis et signé par chaque participant.

Camille VIVIEN
La présidente

Je sous signé M./Mme avoir prit connaissance des règles sanitaires et je m'engage à les appliquer fidèlement.

Le / /

Signature :